

TOURNOI PROVINCIAL – REGLEMENT

1. Le club de **T.T. RHISNES (N103)** organise le **dimanche 17 février 2019** en son local, sis Chaussée de la gare 2 A à 5080 Rhisnes, son tournoi annuel. Ce tournoi est qualificatif pour la journée finale des Masters Namurois du 20 avril 2019 qui sera organisée par le club de Moustier.
2. Le tournoi se joue selon les statuts et règlements de la FRBTT et est exclusivement réservé aux personnes affiliées à l'une des Ailes de la FRBTT ou à une Fédération reconnue par l'ITTF. Chacun doit pouvoir, le cas échéant, présenter un document d'identité.
3. Il sera fait usage de 10 tables et de balles de couleur blanche. **Le maximum d'inscriptions sera de 250.**
4. Le droit de participation est fixé à 3 € par série.
5. Lors de l'inscription, il est impératif de communiquer le numéro de licence, prénom, nom, classement, indice du club d'appartenance et les séries désirées.
6. Les joueurs peuvent s'inscrire dans 2 séries (NC-E6/E4-E2/E0-D6/D4-D2/D0-C-B). Chaque joueur doit s'inscrire dans la série de son classement et éventuellement dans la série immédiatement supérieure ou une série spéciale lorsqu'il n'existe pas de série supérieure (uniquement pour les séries C et en B). Les dames peuvent s'inscrire dans une ou deux séries messieurs selon les mêmes règles sans obligation de jouer en séries dames lorsque celles-ci sont organisées. Par ex. un E6 doit s'inscrire en E6/E4 et a la possibilité de s'inscrire pour sa deuxième série en E2/E0 uniquement.
7. Le 1^o tour de toutes les séries se fera par poule de 3 (au minimum) sauf **éventuellement** les séries spéciales (ce cas de figure doit être annoncé préalablement). De manière à éviter les absences et pour permettre de jouer correctement en poule, le montant des inscriptions des absents sera doublé.
8. Les matches se jouent en 3 sets gagnants de 11 points.
9. Le dernier d'une poule ou le perdant dans le tableau final est tenu de conserver la balle et de rester à la table pour y arbitrer le match suivant. Le vainqueur de poule ou le gagnant dans le tableau final est tenu de rapporter le résultat auprès du juge-arbitre et de transmettre la fiche suivante à la table où il vient de disputer son match. En s'engageant au tournoi, chacun déclare accepter cette règle et, en cas de refus, s'expose à des sanctions fédérales.
10. L'équipement des joueurs devra être conforme aux règlements en vigueur à la FRBTT. Le port de chaussures à semelles noires est strictement interdit.
11. Il est interdit de fumer dans la salle de jeu.
12. Le juge-arbitre et les membres du comité prendront toutes les décisions nécessaires pour assurer le bon déroulement du tournoi.
13. Le comité organisateur se réserve le droit de supprimer les séries ne réunissant pas 4 inscriptions. Il décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
14. Horaire :
 - 9h00 : Série E2/E0
 - 10h30 : Série NC
 - 11h30 : Série E6/E4
 - 12h00 : Série D6/D4
 - 14h00 : Série D2/D0
 - 15h30 : Série C spécial *
 - 17h00 : Série C

* La série C spécial se fait par élimination directe et n'est pas qualificative pour la journée finale.

15. Inscriptions : Elles sont à envoyer à Sébastien ROBAYE (de préférence par e-mail)
Rue Raidit 1 à 5032 Isnes
E-mail : sebastien.robaye@ttrhisnes.be
GSM : 0478 / 78 01 16
Jusqu'au jeudi 14/02/2018

16. Prix : des prix/lots récompenseront les lauréats dans chaque série.

Résultats : Les résultats sont à envoyer à Frédéric Grandjean, Rue des Nobles 74 – 5003 St Marc sauf s'ils sont remis à un représentant du CPN ce jour-là.

JUGE-ARBITRE
Christophe ALLOIN

ADJOINTS
Membres du comité du
TT Rhisnes

Approuvé par le C.P.N. sous le n° FG/18-19/M15